

sgen  
**Cfdt:**

On en  
parle ?!



# Loi 2023-270 du 14 avril 2023



## La retraite progressive, c'est :

- un dispositif qui vous permet, en fin de carrière, **de travailler à temps partiel**,
- **toucher**, en même temps, **une partie de vos retraites**.

## Pendant cette période, vous :

- **continuez de cotiser** pour votre retraite,
- **pouvez choisir de surcotiser**, c'est-à-dire cotiser à la retraite sur la base d'un salaire à temps complet.

## Pour quelle durée ?

- vous pouvez rester **au-delà de l'âge légal** de votre retraite, avec l'accord de votre employeur.
- **elle s'arrête** lorsque vous demanderez **votre départ définitif** à la retraite.



Lorsque vous cesserez totalement votre activité professionnelle,

**votre retraite définitive sera recalculée**

en tenant compte de cette période pendant laquelle vous avez continué à travailler à temps partiel.

# 3 conditions pour être éligible à la retraite progressive

**-2 ans**

**Age**

Avoir 2 ans de moins que l'âge légal des sédentaires de sa génération.

**150 tr.**

**Durée d'assurance**

Condition de durée d'assurance tous régimes confondus de 150 trimestres (avec bonifications)

**50 %**

**Temps partiel**

Condition de temps partiel de droit ou sur autorisation entre 50 % et 90 %.



## Conditions d'âge pour une demande de retraite progressive :

Génération	Au plus tôt à compter de	A l'âge de	Âge d'ouverture des droits après réforme
1961 (≤ 31/08)	01/09/2023	Age déjà atteint au 1/09/2023 <sup>(1)</sup>	62 ans
1961 (> 31/08)	01/09/2023		62 et 3 mois
1962	01/09/2023		62 et 6 mois
1963	01/10/2023	60 ans et 9 mois	62 ans et 9 mois
1964	01/01/2025	61 ans	63 ans
1965	01/04/2026	61 ans et 3 mois	63 ans et 3 mois
1966	01/07/2027	61 ans et 6 mois	63 ans et 6 mois
1967	01/10/2028	61 ans et 9 mois	63 ans et 9 mois
1968	01/01/2030	62 ans	64 ans

1 : les fonctionnaires nés jusqu'au 31/12/1962 inclus ont nécessairement atteint l'âge requis au 1<sup>er</sup> septembre 2023 et peuvent prétendre à la retraite progressive dès le 1<sup>er</sup> septembre 2023.



**Pour vérifier son éligibilité :**



**(<https://www.inforetraite.fr/portail-info/home.html>)**

**Il faudra télécharger votre relevé individuel de situation inter-régimes afin de connaître votre nombre de trimestres cotisés.**

# Demande temps partiel



L'employeur n'est pas tenu d'accorder le temps partiel demandé par l'agent qui remplit les conditions

- soumise à une autorisation préalable 6 mois avant la date de modification
- la non réponse pendant 2 mois équivaut à un rejet de la demande
- le temps partiel est accordé pour une période de 6 mois à 1 an renouvelable.



Personnels enseignants, d'éducation, documentation, l'autorisation n'étant donnée que sur 1 an, leur demande doit être envoyée **au plus tard le 31 mars pour la rentrée scolaire**

# Les points étape pour votre demande de retraite progressive

## ● Temps partiel

- faire sa demande de temps partiel 6 mois avant ou au plus tard le 31 mars
- ou être déjà en temps partiel

## ● Demande de retraite progressive

Déposer sa demande de retraite progressive en ligne au moins 6 mois avant de pouvoir en bénéficier, via son compte individuel retraite sur [l'ensap.gouv.fr](https://ensap.gouv.fr).

## ● Date d'effet

Vous préciserez la date d'effet souhaitée



# Situations qui n'ouvrent pas droit à la retraite progressive :



raison  
thérapeutique



congé présence  
parentale



congé pour  
solidarité familiale



autorisation pour  
création ou  
reprise  
d'entreprise



congé proche-  
aidant



En appui à ce document,  
pensez à regarder la **fiche 46** ainsi que la FAQ du ministère sur le site  
**CFDT: Retraités**



# Pour aller plus loin

The logo for 'sgen+' is a solid orange circle with the text 'sgen+' in white lowercase letters.

**Retraite progressive : un nouveau droit**

The logo for 'Cfdt' is a solid orange circle with the text 'Cfdt:' in white lowercase letters.

**FONCTIONS  
PUBLIQUES**

**La retraite progressive dans la fonction  
publique**

The logo for 'Cfdt' is a solid orange circle with the text 'Cfdt:' in white lowercase letters.

**RETRAITÉS**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**La fiche 46 : temps partiel et retraite  
progressive des fonctionnaires**